

STAGE

Carrière et Droits



20 DECEMBRE à Nevers

Bourse du Travail, 2 Bd P. de Coubertin

Après un stage le 29 novembre centré le collectif dans les établissements, le SNES 58 propose un stage sur la carrière et les droits liés à notre statut. Connaître ses droits et le fonctionnement des carrières, c'est fondamental pour mieux se défendre individuellement.

N'hésitez pas dans vos établissements à parler de ce stage à vos collègues en particulier des nouveaux entrants dans le métier qui parfois manquent d'informations sur ces questions.

Nous prendrons le temps de répondre aux questions afin de faire de cette journée de stage un moment utile pour chacun.

Sujets abordés :

Obligations de service

Les Rendez-vous de carrière

Conditions de travail
(protéger sa santé, sécurité)

Déroulement de carrière

Congés et autorisation
d'absence

Changement de corps

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 20 novembre** auprès de votre chef d'établissement **et** d'envoyer **séparément** le bulletin d'inscription par courrier ou mél au SNES Nièvre (snés-nievre@dijon.snes.edu).

Nom
Prénom

Lieu, Le date

Grade et Fonction

Établissement

**MODELE DE DEMANDE
D'AUTORISATION
D'ABSENCE**

À Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 20 décembre 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A Le

Signature.

(1) le Principal du collège ou le Proviseur du lycée

(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.

Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à snes-nievre@dijon.snes.edu)

NOM:

PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MEL :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage « Carrière et droits » le 20 décembre à Nevers (horaire : 9h00 à 17h00).

Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.